

Depuis 1971 et la mise en place du numerus clausus 2 arguments ont prédominé :

- la baisse du coût de la santé
- les intérêts des médecins libéraux

Des arguments qui n'ont jamais tenu compte des besoins de santé de la population ni d'une demande des médecins d'un travail moins « prenant ». Nous sommes, aujourd'hui, confrontés à une situation que la rigidité politique et le corporatisme ont mis en place.

Usagers, élus, Conseil de l'ordre, sénat,...l'unanimité actuelle devrait obliger, enfin, les décideurs à prendre des décisions.

Pour sa part, la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité, se bat depuis des années devant les conséquences délétères de la baisse du nombre des médecins en France :

- prétexte à la fermeture de services,
- allongement d'attente pour un rendez-vous,
- déserts médicaux...

Elle propose pour y faire face

a Remise en cause du numerus-clausus

b Recensement des besoins par bassins de vie, tant pour les généralistes que pour les spécialistes et les autres professionnel-le-s de santé, (validation du diplôme par le biais d'un examen et non plus d'un concours)

c Développement de la formation initiale et continue des professionnel-le-s de santé : nécessité d'incorporer à la formation une dimension citoyenne (ou de service public) comprenant les axes solidaires, l'aménagement du territoire ; -obligation dans le cadre de la formation de diversifier les approches, ce qui nécessite la création plus large de structures d'accueils, de stages...

d Amélioration de l'intégration des médecins à diplôme étranger souhaitant exercer en France :

e Remise en cause de la liberté d'installation Mise en place d'une « obligation à servir », en contrepartie de la formation publique, assurant une répartition en fonction des besoins afin de remédier aux déserts actuels, qu'ils soient en zone rurale, urbaine ou périurbaine, en médecine et soins de ville ou à l'hôpital

f Mise en place d'un dispositif assurant la transition de la médecine générale libérale vers une médecine générale de type salariat assurant une mission de service public à l'échelon local